

24 déc 2025 -16:21

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2025](#)

Modifications relatives à la réforme des "plans plus"

Sur proposition du ministre du Travail David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal exécutant les modifications légales requises en vue de la réforme des "plans plus".

Il a été décidé de mettre en œuvre une réforme des "plans plus" en accordant une réduction de cotisation de 2.000 euros par trimestre pour l'engagement d'un premier travailleur.

Cette réduction restera illimitée dans le temps. Dans le même temps, la réduction de cotisation pour les deuxième à cinquième travailleurs sera désormais de 1.000 euros par trimestre et ce, pendant les trois premières années.

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- insérer le nouveau montant forfaitaire de réduction dans l'arrêté royal en exécution du Chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale
- lier les nouveaux montants de réduction forfaitaire à l'occupation d'un premier à un cinquième travailleur et déterminer le nombre de trimestres pour lesquels la réduction peut être appliquée et la période au cours de laquelle ces trimestres doivent se situer
- mettre en place un régime transitoire pour la durée restante de la réduction groupe cible dont le droit a été ouvert avant l'entrée en vigueur de cet arrêté

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant modifications de l'arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be